air 2

Emissions de gaz à effet de serre

La Région wallonne s'est engagée, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et du respect du Protocole de Kyoto, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 7,5 % entre 1990 et la période 2008-2012. Plusieurs actions ont été menées pour tendre vers cet objectif (allocation de quotas, utilisation rationnelle de l'énergie, fiscalité automobile...) mais des efforts structurels soutenus devront probablement encore être réalisés.

Le CO_2 comme principal GES

En 2007, la Wallonie a rejeté dans l'atmosphère environ 45 600 kt éq CO_2 de GES, dont 86 % sous forme de CO_2 et le solde sous forme de N_2O (8 %), de CH_4 (5 %) et de gaz fluorés (± 1 %). Les émissions wallonnes représentent 35 % des émissions belges de GES[1]. Avec 13,3 t éq CO_2 émises par habitant, la Région wallonne se situe au-dessus de la moyenne des 27 pays de l'UE (10,2 t éq CO_2/hab). Les principales sources d'émissions sont l'industrie (44,5 %), les transports routiers (19,7 %) et le secteur résidentiel (11,9 %).

Réduction marquée des émissions en 2007

Les émissions anthropiques de GES en Wallonie ont diminué de 16,7 % entre 1990 et 2007. Cette évolution résulte de tendances contrastées entre secteurs d'activité : diminution au niveau du secteur de l'énergie (utilisation croissante du gaz naturel), de l'industrie (accords de branche[2], fermetures d'entreprises, fours électriques...) et des déchets (captation du biogaz dans les CET), alors que les émissions liées aux transports routiers ont continué de croître. Par ailleurs, les hivers très doux de 2006 et de 2007 ont induit une diminution des émissions liées au chauffage de près de 11 % et de 23 % par rapport à 2005.

Un futur toujours très incertain

Selon les dernières projections (mai 2009), les émissions wallonnes de GES durant la période 2008-2012 devraient être inférieures de 7,2 % aux émissions de l'année de référence (à politique constante). Les chiffres sont à interpréter avec prudence vu les nombreuses incertitudes concernant notamment l'évolution des activités industrielles (secteur sidérurgique en particulier) ou encore la demande en chauffage (liée aux conditions climatiques).

En fonction de l'évolution de ces différents paramètres, la Région a pris plusieurs mesures (inscrites dans le Plan wallon Air Climat)[3] dont celle d'optimiser la mise en œuvre des mécanismes flexibles afin de réduire les émissions de GES au moindre coût.

En ce qui concerne les objectifs à long terme, la Déclaration de politique régionale 2009-2014 prévoit de réduire les émissions wallonnes de GES de 30 % d'ici 2020 via notamment la mise en œuvre d'un décret régional "climat" qui fixera les objectifs régionaux et sectoriels à atteindre en termes de réduction des émissions de GES.

tab AIR 2-1

Evolution des émissions de gaz à effet de serre (GES), en Région wallonne, par secteur d'activité *(entre 1990 et 2007)*

Secteurs	Emissions de GES (kt éq CO_2)		Evolution
	1990	2007	
Transformation et transport d'énergie*	6 812	3 411	-49,9 %
Déchets**	1 215	672	- 44,7 %
Industrie (combustion)	17 984	12 736	-29,2 %
Autres transports***	744	567	-23,8 %
Résidentiel	6 859	5 428	-20,9 %
Agriculture	4 651	4 155	-10,7 %
Industrie (procédés)	7 923	7 544	-4,8 %
Tertiaire	1 348	1 517	+12,6 %
Transports routiers	6 869	9 002	+31,1 %
Gaz fluorés (HFC, PFC, SF_6)	175	560	+219,0 %
CO_2 issu de la biomasse	1 075	2 909	+170,7 %

* centrales de production d'électricité (hors industrie), cokeries (hors émissions fugitives) et transport de gaz. ** y compris les incinérateurs
*** agricole, militaire, aérien, par rail et par voie d'eau.

TBE 2010 - **Source :** SPW - AWAC

fig AIR 2-1

Emissions de gaz à effet de serre (GES) en Région wallonne et en Belgique comparées à l'objectif de Kyoto*

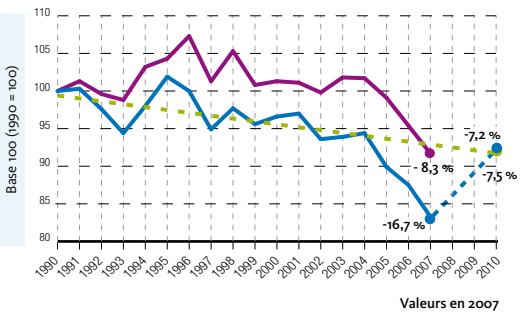

* hors CO_2 issu de la biomasse

TBE 2010 – **Source:** SPW - AWAC

[1] SPW - AWAC *et al.* (2009) [2] Voir INDUS G3 [3] Voir AIR G1